



Commission des Affaires culturelles  
et de l'Éducation

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## RENTRÉE SCOLAIRE 2018 À MAYOTTE ET À LA RÉUNION (rapport de la mission réalisée du 16 au 21 septembre 2018)

Ce déplacement effectué par **Bruno Studer**, député du Bas-Rhin (la République en Marche) président de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation, et **Régis Juanico**, député de la Loire (Socialistes et apparentés), du 16 au 21 septembre à Mayotte et à la Réunion avait 3 objectifs :

- témoigner, auprès des personnels de l'Éducation nationale et des habitants, de l'intérêt de notre commission pour leurs territoires ;
- vérifier comment les réformes décidées par le législateur et le Gouvernement étaient mises en place dans ces départements aux contraintes spécifiques ;
- mieux connaître les particularités de ces derniers afin de pouvoir, à l'avenir, adapter en conséquence les textes soumis à l'examen de la représentation nationale.

L'alternance de visites et d'entretiens et les nombreux moments d'échanges ménagés avec tous les acteurs de l'école dans les deux territoires ont permis aux députés, au-delà du seul déroulement de la rentrée scolaire, de revenir à Paris avec de véritables points de repère sur les caractéristiques du secteur éducatif à Mayotte et à la Réunion.

Voir [ici](#) l'intégralité du rapport d'information de  
MM. Bruno Studer et Régis Juanico



**Bruno Studer**

Président de la commission des Affaires culturelles  
et de l'Éducation et Rapporteur  
Député du Bas-Rhin  
(La République en Marche)



**Régis Juanico**

Rapporteur  
Député de La Loire  
(Socialistes et apparentés)

## ***Mayotte : un département récent, appelant des mesures adaptées***

### ***Un peu d'histoire***

Devenue française en 1861, l'île de Mayotte a choisi de rester française par référendum en 1974, à l'inverse des autres îles des Comores. En 2011, à la suite d'un nouveau référendum, elle est devenue le 101<sup>ème</sup> département français.

### ***La situation économique et sociale***

Mayotte compte plus de 255 000 habitants en 2017, soit une multiplication par 8 en 50 ans. Mais une forte immigration illégale conduit certains à estimer la population à 400 000 personnes. L'île est en effet soumise à une pression démographique importante en provenance de l'Union des Comores, alimentée par des réseaux de trafiquants d'êtres humains.

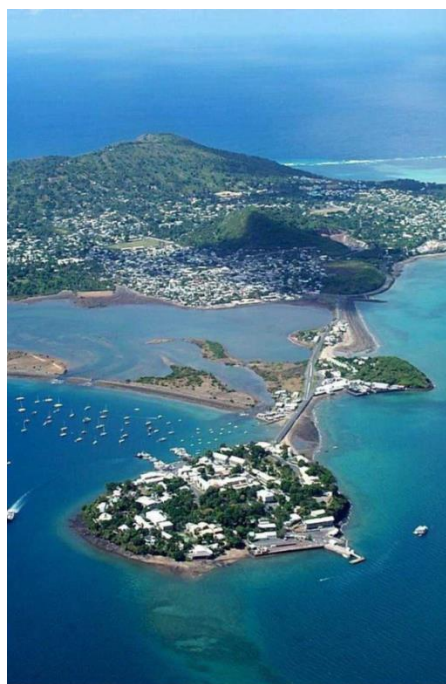
44 % de la population a moins de 15 ans, et le chômage touche 26 % des 15-54 ans. Mayotte est à la fois le département le plus jeune et le plus pauvre de France. On y rencontre de nombreux quartiers de bidonvilles, dits *bangas*.

### ***Situation du système éducatif***

L'ensemble du département est classé en réseau d'éducation prioritaire (REP). 68 écoles (sur 183) et 9 collèges (sur 21) sont classés REP +. En 2014, 36,3 % de la population mahoraise n'avait jamais été scolarisée, et 73,2 % ne possédaient pas de diplôme. Les résultats au diplôme national du brevet et au baccalauréat sont inférieurs à la moyenne nationale.

### ***Une croissance exponentielle du nombre d'élèves***

À la rentrée 2018, les écoles et établissements scolaires ont accueilli 101 000 élèves. Les effectifs scolarisés augmentent chaque année de 2 000 à 4 000 élèves depuis 2007. De 2007 à 2017, 40 % d'élèves en plus ont été accueillis.



*Vue aérienne de Petite-Terre (Mayotte)*

### ***Un bâti et des transports scolaires insuffisants***

Malgré un rythme de construction très soutenu (environ 1 collège chaque année et un lycée tous les 2 ans), le bâti scolaire reste insuffisant pour absorber ces effectifs croissants. Dans une soixantaine d'écoles, un système de rotation est pratiqué : une même salle est occupée par une classe le matin, et par une autre l'après-midi.

Les transports scolaires sont déficients : la plupart des élèves se rendent à l'école à pied, les trajets pouvant durer jusqu'à une heure, pour l'aller seulement. La construction d'internats doit permettre de résoudre en partie cette difficulté.

### ***Une restauration scolaire embryonnaire***

Les écoles de Mayotte souffrent d'un manque criant d'infrastructures de restauration. La plupart des établissements proposent à leurs élèves une collation pour tout repas. Seuls 7 établissements du second degré proposent un repas chaud.

*Pour toute information complémentaire :*

Commission des Affaires culturelles et de l'Éducation

Téléphone : 01.40.63.65.95 – [culture-social.sec@assemblee-nationale.fr](mailto:culture-social.sec@assemblee-nationale.fr)

### *Des personnels en nombre insuffisant, et insuffisamment formés*

La situation économique et sociale de Mayotte la rend peu attractive pour les personnels titulaires. 54 % des enseignants sont des contractuels, et une bonne part de ceux qui le sont se situent en début de carrière et ont été affectés sur l'île sans l'avoir souhaité. Les personnels de direction connaissent un recrutement déficitaire par rapport aux besoins. En outre, Mayotte n'a eu pendant longtemps aucun moyen de former des personnels éducatifs. Dans le 1<sup>er</sup> degré, un système de contrats locaux a longtemps prévalu, avec un niveau exigé inférieur au baccalauréat.

Depuis 2017, un Centre universitaire de formation et de recherche permet de former 80 enseignants par an. Cela reste très inférieur aux besoins.

### *La question des élèves allophones*

Le français est une langue seconde pour une part significative des élèves, et son apprentissage constitue une véritable difficulté pour certains. Outre le français, deux langues sont en effet d'usage courant : le shimahoré et le shibushi.

Face à cette situation, le vice-rectorat a mis en place 11 projets d'enseignement bilingue français-langue maternelle dès la petite section, un dispositif destiné aux élèves allophones nouvellement inscrits dans nos écoles (« EANIE »), des unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UP2A) et un centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés. Mais ces initiatives se heurtent à la situation fréquemment irrégulière des familles concernées, qui évitent les structures officielles.

### *Le dédoublement des classes de CP et de CE 1*

Au cours de leur mission, les rapporteurs ont pu observer plusieurs classes dédoublées, dont le fonctionnement leur a paru satisfaisant. Mais le manque de salles et de personnels entraîne un surpeuplement des classes dans certaines écoles, si bien qu'une classe dédoublée peut accueillir jusqu'à 18 élèves.



*L'orchestre du collège de Majicavo (Mayotte)*

### *Le Plan gouvernemental pour Mayotte*

Publié en mai 2018, le Plan gouvernemental pour Mayotte contient plusieurs mesures concernant le secteur éducatif, notamment la transformation du vice-rectorat en rectorat de plein exercice, un plan de rattrapage en matière d'infrastructures scolaires, auquel 500 millions d'euros doivent être consacrés, et le renforcement du niveau d'encadrement pédagogique et des équipes d'encadrement.

### *Le service militaire adapté*

Le service militaire adapté (SMA) est un dispositif militaire d'insertion socioprofessionnelle pour les ultramarins de 18 à 25 ans. Les rapporteurs ont visité le site du SMA de Combani. Fortement demandé par les jeunes Mahorais, il a formé 664 jeunes en 2017, dont 64 % ont décroché un contrat de travail à l'issue de leur formation au SMA.

*Pour toute information complémentaire :*

Commission des Affaires culturelles et de l'Éducation

Téléphone : 01.40.63.65.95 – [culture-social.sec@assemblee-nationale.fr](mailto:culture-social.sec@assemblee-nationale.fr)

## ***La Réunion : un système éducatif solide, malgré certaines difficultés***

### ***Données générales***

Située à 1 700 km de Mayotte, La Réunion, française depuis 1638, est devenue un département en 1946. Elle compte plus de 850 000 habitants, dont plus de 80 % sont natifs de l'île. Elle est une île relativement prospère parmi les Outre-mer français. L'agriculture est le principal fer de lance de l'économie locale.

### ***Situation du système éducatif***

La Réunion comptait, à la rentrée 2018, plus de 224 000 élèves, scolarisés à 92 % dans l'enseignement public. Le taux de réussite au baccalauréat est équivalent à celui de l'Hexagone.

### ***La question du calendrier scolaire***

Le calendrier scolaire diffère de celui de l'Hexagone : la rentrée se fait mi-août, et l'été scolaire donne lieu à des vacances de 5 semaines en décembre-janvier. Les vacances de l'hiver austral commencent, quant à elles, à la même date que les vacances d'été dans l'Hexagone. Ce calendrier vise à éviter la scolarisation pendant les mois les plus chauds, mais aussi à maintenir une synchronicité avec l'Hexagone, notamment pour le baccalauréat. Il est régulièrement contesté par ceux qui lui préféreraient un calendrier entièrement « climatique ».

### ***Le problème du recrutement des enseignants***

La Réunion est touchée par un manque persistant d'enseignants dans certaines disciplines (philosophie, mathématiques, physique-chimie notamment), qui oblige à recourir à des personnels contractuels. Cela s'explique en partie par les problèmes de gouvernance rencontrés par l'Université de la Réunion et par la très faible réussite des étudiants aux examens.

### ***L'application des réformes récentes***

Le dédoublement des classes de CP en REP + a concerné 3 916 élèves à la rentrée 2017. À la rentrée 2018, il a été étendu aux 3 541 élèves de CP en REP et aux 3 967 élèves de CE1 en REP +. Dans l'immense majorité des cas, le dédoublement a été rendu possible par l'utilisation de salles inoccupées.



*Une classe dédoublée à l'école Edmond Albius de Saint-Benoît (La Réunion)*

Le dispositif « Devoirs faits » a été mis en place dans l'ensemble des collèges.

L'éducation musicale donne lieu à des rencontres chorales académiques et des parcours en lien avec la commémoration de l'inscription du *maloya*, chant des anciens esclaves réunionnais, au patrimoine immatériel de l'UNESCO en 2009.

### ***L'accueil des élèves en situation de handicap***

6 133 élèves en situation de handicap étaient scolarisés à la rentrée 2018. 7 nouvelles ULIS ont été ouvertes en cette rentrée, ainsi que des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL). L'île continue toutefois de pâtir d'un manque de personnel spécialisé.

*Pour toute information complémentaire :*

Commission des Affaires culturelles et de l'Éducation

Téléphone : 01.40.63.65.95 – [culture-social.sec@assemblee-nationale.fr](mailto:culture-social.sec@assemblee-nationale.fr)